



Formulaire de commentaires

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Le YMCA de la région de la capitale nationale a mis sur pied un processus pour recueillir les commentaires sur sa manière de fournir biens et services aux personnes handicapées et pour y répondre. Les commentaires peuvent être donnés en personne, par téléphone, par écrit, par l'entremise de notre site Web ou par message électronique par courriel ou par tout appareil média, à un employé au comptoir d'accueil de tout service ou centre du Y. Ce formulaire a pour but d'offrir un format cohérent pour la réception de commentaires, mais ne constitue pas le moyen exclusif de le faire.

Veillez choisir l'une des deux options : Commentaires Plainte

<input type="text"/>	<input type="text"/>
DATE	FORMAT DANS LEQUEL LE DOCUMENT A ÉTÉ REÇU

Renseignements personnels

<input type="text"/>	<input type="text"/>		
PRÉNOM	NOM DE FAMILLE		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
TÉLÉPHONE	COURRIEL		

Formulaire rempli par un membre du personnel?

Oui Non

NOM DE L'EMPLOYÉ

Objet :

Description :

Nous vous prions de soumettre toute question à cet égard au coordonnateur du plan d'accessibilité du Y aux coordonnées suivantes :

Service des ressources humaines
613 237-1320, poste 5135
peopleandculture@ymcaottawa.ca

Les données personnelles que vous nous avez fournies pour nous permettre de répondre à votre demande de renseignements en format adapté ne serviront qu'à cet usage. Votre nom ne fera partie d'aucune liste de distribution et aucune des données que vous nous avez fournies ne sera transmise à une tierce partie autrement que dans les cas prévus par la loi. L'autorisation nous permettant d'obtenir ces renseignements de votre part est conforme aux dispositions du règlement de l'Ontario 429/07 sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. 2005, chapitre 1.